



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 118484

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'augmentation des cas d'usurpation d'identité par le biais de plaques d'immatriculation. L'Association nationale de défense des victimes d'injustices a en effet constaté que la commande de plaques d'immatriculation *via* des sites internet se faisait très facilement et sans contrôle. La copie du certificat d'immatriculation n'étant exigée à aucune étape du processus de commande, tout le monde peut donc acquérir des plaques d'immatriculation ne correspondant pas à son véhicule. Cette situation est d'autant plus étonnante que certains sites affichent la mention « Établissement habilité et agréé ». Selon l'association, la procédure de commande de plaques d'immatriculation proposée par certaines sociétés favorise donc l'apparition de fausses plaques pouvant servir à des fins de fraude et d'usurpation d'identité. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer les actions que le Gouvernement compte prendre pour rétablir la fiabilité du système d'immatriculation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118484

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2012

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10223

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)